

Lyon, le 9 mars 2020

QUESTIONS DE L'UCIL AUX CANDIDATS - METROPOLITAINES 2020

Réponse de la liste Ensemble Avant Tout portée par D. Kimelfeld

1 - Participation citoyenne

- *Quelle place comptez-vous donner aux citoyens et à leurs associations (dont les CIL et l'UCIL) dans les projets d'aménagement impactant leur cadre de vie ?*

Bâtir une métropole durable, c'est aller vers un aménagement partagé et collaboratif : **la ville doit se construire avec et pour celles et ceux qui y vivent, y travaillent et y grandissent**. Les associations, telles que les CIL et l'UCIL, doivent être au cœur de cette nouvelle gouvernance de l'aménagement de notre territoire. Parmi nos 400 propositions, que vous pouvez consulter sur notre site internet (www.dk2020.fr), plusieurs d'entre-elles contribueront à cette ambition :

- Constituer des assemblées citoyennes de proximité
 - Créer un budget participatif doté de 35 millions d'euros par an
 - Faire de nos Maisons de la Métropole des lieux de vie et de citoyenneté
 - Créer une commission métropolitaine des modes doux, décentralisée, associant les usagers, les services de la Métropole et des communes
 - Organiser dès les premiers mois du mandat des Assises de la Métropole et signer de manière partenariale une charte pour la co-construction de la Métropole (acteurs de l'aménagement, collectivités, associations, habitants, ...)
 - Mettre en place la délibération d'initiative citoyenne
 - Mettre en œuvre des référendums citoyens
 - Renforcer le rôle du Conseil de développement de la Métropole
 - Créer un site internet dédié à la participation et à la consultation des habitants
- *Quelle participation citoyenne comptez-vous instaurer dans le fonctionnement institutionnel des communes et de la métropole ?*

Le succès de notre Métropole passera par une refonte de son système de gouvernance. En effet, aujourd'hui, les habitants de notre territoire ne connaissent pas réellement l'ensemble du champ de compétences de la Métropole. Elles sont pourtant nombreuses et leur mise en œuvre a des conséquences directes sur leur quotidien. C'est pourquoi, nous souhaitons construire un nouveau modèle qui soit à la

fois plus transparent et plus ouvert. Ce changement de méthode qui repose sur la collaboration, la concertation et le dialogue, David Kimelfeld l'a engagé à son arrivée à la présidence de la Métropole en multipliant les échanges et les rencontres avec les élus, les organisations syndicales, les agents et les habitants. Pour David Kimelfeld, présider, c'est présider ensemble ! Et dans cette action collective, nous souhaitons notamment que les femmes puissent prendre toute leur place : à la fois dans les fonctions de direction, c'est une évidence, mais plus largement dans tous les aspects de la vie en commun de notre métropole. Nous voulons faire progresser l'égalité des conditions entre les femmes et les hommes.

C'est cette même méthode collective que nous avons retenue pour bâtir ce projet avec toutes les forces vives qui ont bien voulu se rassembler autour de David Kimelfeld, à travers des groupes de travail, des ateliers thématiques et une plateforme collaborative. Le mouvement des Gilets jaunes et le Grand débat qui a suivi, tout comme les nombreux mouvements sociaux, aujourd'hui, témoignent de la soif de nos concitoyennes et nos concitoyens à participer plus directement à la construction de notre avenir commun.

Dans cette perspective, nous proposons la création de délibérations d'initiative citoyenne et de référendums citoyens, la création d'un budget participatif ainsi que d'assemblées citoyennes de proximité. Il faut que la Métropole s'empare d'un dialogue renouvelé au quotidien avec ses concitoyens.

De la même manière, la Métropole n'est rien sans les communes qui la composent. Partenaires naturels, nous nous appuyons sur l'expertise des Maires et de leurs équipes et sur leur connaissance de leur territoire pour définir et mener nos politiques à l'échelle de la Métropole. Nous fortifierons la Conférence métropolitaine des maires et améliorerons son fonctionnement. Nous consoliderons les Conférences territoriales des maires et étendrons leurs prérogatives. Nous élaborerons un nouveau pacte de cohérence métropolitain et une nouvelle contractualisation avec chacune des communes. Notre volonté est bien d'associer les 59 communes dans un nouveau contrat commun et notamment pour développer des services publics de proximité efficaces. Là encore, notre mot d'ordre prend tout son sens : « ensemble avant tout ! ».

2 - Déplacements urbains

- *Quelles sont vos propositions pour faciliter la marche à pied dans et à l'extérieur de la ville (cheminements piétons suffisamment larges, continus et protégés) ?*

Depuis quelques années, la Métropole de Lyon s'est engagée pour favoriser la pratique des modes de déplacements doux : la marche à pied et le vélo. Pour développer ces deux pratiques, nous avons entrepris de nombreux aménagements à destination des piétons et des cyclistes afin de sécuriser leurs

trajets et faciliter leur cheminement. Et, toutes ces mesures ont porté leurs fruits car, depuis 10 ans, l'usage du vélo a progressé entre 10 et 15% sur notre territoire, hissant la ville de Lyon dans le top 10 des villes européennes où la pratique du vélo ne cesse d'augmenter.

Conscients des effets positifs de ces deux modes doux sur l'environnement et la santé des Grands Lyonnais, nous souhaitons poursuivre cet élan et l'intensifier. Pour cela, nous dirigeons nos efforts sur deux aspects : la sécurité et le gain de temps - deux conditions sine qua non pour inciter les Grands Lyonnais à ces deux pratiques !

Avec notre plan Générations Vélo, nous proposons un programme à la fois ambitieux, pragmatique et précis qui repose sur trois axes :

- Le développement du réseau ;
- La création de nouveaux services ;
- La question des mobilités innovantes et de la mobilité inclusive.

De même, à l'heure où l'on encourage la demi-heure de marche par jour et le vivre-ensemble, les trottoirs sont les premiers espaces de vie, de passage et de partage. C'est pourquoi nous devons absolument les rendre aux habitants. **Notre Plan Trottoirs défend une Métropole « marchable » et de proximité pour tous**, et notamment pour les seniors et les personnes en situation de handicap qui nous alertent fréquemment sur les problèmes d'accessibilité des trottoirs. Notre plan s'articule autour de trois ambitions : une ville des courtes distances ; une ville apaisée ; une ville partagée.

Ces deux plans comprennent plusieurs propositions fortes, parmi lesquelles :

- Construire des passerelles modes doux pour relier les territoires de la Métropole (par ex. : entre Girondins/Confluence, Buers/St Jean, Carré de Soie/nord de Vaulx en Velin, Parilly/Mermoz, ...)
- Multiplier par deux la surface des zones apaisées (zones 30, zones piétonnes) avec un objectif de 1000 km de zones apaisées d'ici à 2025
- Créer une commission métropolitaine des modes doux
- Développer des zones de stationnement propres aux trottinettes électriques
- Atteindre 1 500 km de pistes cyclables en 2025 et 2 000 km d'ici à 2030
- Créer un véritable réseau express vélo végétalisé (REVV) pourvu de voies continues, sécurisées et végétalisées, développé en anneau, le long des boulevards, et en étoile, via les grands axes de circulation qui relie le centre de Lyon aux centres des villes de la 1^{ère} couronne
- Achever le parcours de la ViaRhôna et du tronçon métropolitain de la véloroute 50
- Mettre en œuvre la gratuité de l'abonnement Vélo'v pour les moins de 25 ans détenant un abonnement TCL
- Multiplier par deux le nombre total de places de stationnement vélos et tripler le nombre de places sécurisées

- Inciter à l'achat et la location de vélos électriques
 - Soutenir financièrement le développement des ateliers d'auto-réparation de vélos
 - Déployer une flotte de Vélo'v handibikes
 - Engager une réfection générale de tous les trottoirs de la Métropole
 - Piétonner la Presqu'île de Lyon le week-end et piétonner les centres-bourgs et centres-villes des communes volontaires
- *Quels moyens seront consacrés à la suppression des dysfonctionnements criants constatés actuellement sur les cheminements piétons des voiries existantes ?*

Notre objectif, à travers notre plan Trottoirs et notre plan Générations Vélo, **est qu'il n'y ait plus de rupture de parcours, que l'on soit piéton ou cycliste**, que l'on soit dans un quartier en chantier ou qui vient d'être aménagé. Plusieurs propositions contribuent à cet objectif :

- **La création d'une commission métropolitaine des modes doux**

Sur le modèle de la commission métropolitaine d'accessibilité, nous créerons une commission métropolitaine des modes doux. Cette dernière sera destinée aux piétons, aux usagers de trottinettes, rollers et vélos afin de résoudre les conflits d'usage et d'engager les aménagements nécessaires pour un meilleur partage de l'espace public.

Cette commission sera composée d'élus, des services de la Métropole et des associations d'usagers. Elle sera décentralisée et présente dans chaque territoire de la Métropole pour identifier les axes de circulation à développer pour les modes doux et les ruptures de parcours à résorber.

- **La construction de passerelles modes doux pour relier les territoires de la Métropole**

Ces passerelles que nous construirons permettront de consolider le REVV. Les projets prioritaires se situent entre les quartiers Girondins et Confluence (Lyon 7ème/Lyon 2ème), entre Saint-Jean et les Buers à Villeurbanne, entre Carré de Soie et le nord de Vaulx-en-Velin, entre Parilly (Bron) et Mermoz (Lyon 8ème), entre Berthelot-Épargne (Lyon 8ème) et le parc Blandan (Lyon 7ème) et entre Couzon-au-Mont-d'Or et Rochetaillée-sur-Saône.

- **Le lancement d'une réfection générale de tous les trottoirs de la Métropole**

Elle aura pour objectif de rendre tous nos lieux de passage plus :

- **Accessibles** : nous veillerons tout particulièrement à la largeur des trottoirs ainsi qu'à la présence d'abaissements de trottoirs au niveau de chaque passage piéton afin que tout public puisse y circuler facilement et notamment les poussettes et les personnes à mobilité réduite.
- **Propres et accueillants** : nous installerons du mobilier urbain pour permettre des pauses et arrêts et nous multiplierons l'installation de poubelles avec des cendriers et de poubelles de tri.



- Durables et écologiques : nous installerons des revêtements perméables afin de faciliter l'infiltration des eaux et de couleur claire afin d'éviter la rétention de chaleur, nous planterons des plantes et des arbres en pleine terre afin de végétaliser et de lutter contre les îlots de chaleur et nous disposerons des points de fraîcheur grâce à des fontaines et brumisateurs.
- *Quelles sont vos propositions pour favoriser les déplacements à vélo (nouveaux aménagements cyclables continus et protégés, organisation et sécurisation du stationnement des vélos) ?*

Plusieurs engagements contribueront à favoriser le déplacement à vélo et à faire du vélo le mode de transport privilégié pour les trajets du quotidien :

- Transformer toutes les gares en véritables pôles multimodaux (grands parcs relais, parkings à vélo, espaces de covoiturage, desserte TCL, ...)
 - Construire des passerelles modes doux pour relier les territoires de la Métropole
 - Multiplier par deux la surface des zones apaisées (zones 30, zones piétonnes) avec un objectif de 1 000 km de zones apaisées d'ici à 2025
 - Créer une commission métropolitaine des modes doux
 - Développer des zones de stationnement propres aux trottinettes électriques
 - Atteindre 1 500 km de pistes cyclables en 2025 et 2 000 km d'ici à 2030
 - Créer un véritable réseau express vélo végétalisé (REVV)
 - Achever le parcours de la ViaRhôna et du tronçon métropolitain de la véloroute 50
 - Mettre en œuvre la gratuité de l'abonnement Vélo'v pour les moins de 25 ans détenant un abonnement TCL
 - Multiplier par deux le nombre total de places de stationnement vélos et tripler le nombre de places sécurisées
 - Inciter à l'achat et la location de vélos électriques
 - Soutenir financièrement le développement des ateliers d'auto-réparation de vélos
 - Déployer une flotte de Vélo'v handibikes
- *Comment pensez-vous faire respecter les règles du partage de la rue par les piétons, les cyclistes, les usagers des nouveaux engins de déplacement personnels motorisés et les automobilistes (campagnes de sensibilisation et d'éducation, verbalisation) ?*

Nous mettrons en place une police métropolitaine qui viendra en renfort des effectifs de police municipale existante. Elle n'interviendra qu'avec l'accord et sur demande des communes qui la solliciteront, tout particulièrement les petites communes du territoire qui n'ont pas les moyens de constituer une police municipale. Il s'agit donc de donner les moyens aux maires de mettre en œuvre

pleinement leur pouvoir de police générale, et au Président de la Métropole de mettre en application l'intégralité de ses pouvoirs de polices spéciales, dans le strict respect du cadre légal en vigueur.

Nous constituerons au sein de cette police métropolitaine :

- **Une unité «espace public» dédiée à la tranquillité aux abords des équipements métropolitains** (notamment les collèges) et sur l'espace public métropolitain. Cette unité comportera notamment une brigade vie nocturne chargée d'intervenir la nuit sur les points névralgiques et une brigade équestre chargée d'intervenir sur les berges du Rhône, les Rives de Saône ou encore dans les grands parcs métropolitains (Parilly, Lacroix-Laval).
- **Une unité « transports en commun » dédiée à la tranquillité dans les transports en commun (TCL)**, avec des équipages qui circuleront sur le réseau en complément des équipes du Service Interdépartemental de Sécurité des Transports en Commun (SISTC) de la Police nationale et des équipes de la Gendarmerie.
- **Une unité « circulation et sécurité routière » dédiée au respect du Code de la route et des réglementations liées à la circulation** (zone à faible émission, circulation différenciée en cas de pic de pollution...) par les automobilistes, les cyclistes, les usagers de trottinettes, etc. qui pourra également assurer une meilleure fluidité de la circulation aux heures de pointes. Les agents de cette unité seront notamment équipés de vélos et de motocycles.

Nous prévoyons le recrutement de **plus de 300 policiers, à l'horizon 2026**. Ces policiers seront assermentés, formés, et leur équipement sera adapté à leurs missions (équipements de protection individuelle, armement, véhicules, etc.).

- *Dans le cadre du prochain plan de mandat, quelles sont vos principales propositions pour le développement des transports en commun (métros, tramways, bus, téléphériques, navettes fluviales...)?*

Force est de constater que notre réseau de transport en commun n'a pas été assez ambitieux parce qu'il n'a pas été pensé à l'échelle de l'ensemble de l'aire métropolitaine. Aujourd'hui, les lignes des réseaux de tram et de métros TCL sont parmi les plus courtes d'Europe si bien qu'elles ne desservent dans leur grande majorité que les communes frontalières à Lyon et Villeurbanne. Le réseau actuel de notre métro fait 33,2 km tandis que la Métropole de Lille, qui est moins dense que la nôtre, peut compter sur 43,7 km de lignes. De la même manière, notre réseau de tram ne fait que 76,7 km.

Aujourd'hui, nos lignes sont concentrées sur l'hypercentre de la Métropole. Or, à l'heure où l'urgence écologique et la congestion routière sont des réalités et qu'elles nous imposent de limiter notre

utilisation de l'automobile, il nous faut apporter de nouvelles réponses pour garantir des alternatives efficaces et opérantes à ce mode de transport, sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi nous proposons de développer toutes nos lignes de transport en commun grâce à un investissement historique de 10 milliards d'euros. Ce grand plan des mobilités métropolitaines s'étalera sur 3 mandats et permettra de prolonger toutes les lignes de métros existantes en étendant le réseau de 33,2 km à 75 km. Il sera aussi le moyen de prolonger les lignes de tramway, de rendre le bus plus fiable et de contribuer aux côtés de la SNCF et de la Région à la mise en place d'un véritable service express de transport ferroviaire. Nous proposons notamment :

- La ligne A sera prolongée à l'est de Vaulx-en-Velin La Soie jusqu'à Meyzieu en passant par Décines, et deviendra la ligne Perrache - Meyzieu.
- La ligne B sera prolongée au sud d'Hôpitaux Sud (Saint-Genis-Laval) jusqu'à Feyzin en passant par Irigny et au nord de Charpenne jusqu'à Rillieux en passant par Caluire, et deviendra la ligne Rillieux - Feyzin.
- La ligne C sera prolongée de Cuire jusqu'à la place Foch à Caluire pour une connexion à la nouvelle ligne B.
- La ligne D sera prolongée au nord de la gare de Vaise jusqu'au site Techlid à Limonest en passant par La Duchère, Ecully, Champagne, et au sud jusqu'aux sites universitaires de Porte des Alpes (embranchement depuis Grange-Blanche).
- Le tramway T1 sera étendu de l'IUT Feysine jusqu'à Vaulx-en-Velin La Soie en passant par le Mas du Taureau et Vaulx Centre, et deviendra la ligne Vaulx-en-Velin La Soie - Debourg.
- Le tramway T5 sera étendu à l'est du site d'Eurexpo jusqu'à l'aéroport Saint-Exupéry en passant par Chassieu et Genas, et deviendra la ligne Grange-Blanche - Aéroport Saint-Exupéry.
- Une ligne de tramway T7 sera créée et reliera Gerland à Gare de Vénissieux.
- Nous créerons des lignes de cars express sur les grands axes routiers d'entrée dans la Métropole et connectées à des grands parking relais. Ils iront chercher des usagers jusqu'à 50 km du centre de la Métropole. Les lignes circuleront notamment : sur la M6/M7 (mars et septembre 2020) ; sur l'A450 (dès 2023 avec arrivée du Métro aux Hôpitaux Sud) ; sur l'A46 ; sur l'ex-RN86 depuis Lyon jusqu'à Condrieu ; sur l'ex-RN6 ; sur l'A6 et l'A7.

Des investissements nécessaires pour garantir à tous nos habitants une offre de mobilités plus performante, plus accessible et plus connectée sur toute la Métropole !

- *Quelle est votre position sur la réalisation de la future ligne de métro E ?*

Si nous sommes élus, nous porterons le projet d'une future ligne E qui s'étendra de la Part-Dieu jusqu'à Craponne en passant par Bellecour, le 5^{ème} arrondissement de Lyon, l'étoile d'Alaï et Francheville.

- *Quelle est votre position sur l'aménagement long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais ?*

La démarche sur le long-terme concernant le Nœud Ferroviaire Lyonnais est à distinguer du plan de mobilisation en cours à l'horizon 2025, dans le cadre du contrat de plan État/Région, qui comprend notamment la création d'une voie supplémentaire (future voie L) à la Part Dieu et de nouveaux accès aux quais depuis l'avenue Pompidou. Le NFL long terme est à horizon 2040.

Aujourd'hui, on dénombre sur notre territoire 35 gares et un réseau de TER dense mais souvent inadapté aux besoins des habitants en termes de fréquence. Si le ferroviaire est géré par la Région et la SNCF, nous souhaitons accompagner le développement de l'offre des gares pour **développer un véritable service ferroviaire express sur l'aire métropolitaine.**

Ainsi, à l'ouest de la Métropole, nous souhaitons accompagner l'évolution du tram-train de l'Ouest Lyonnais, afin qu'il joue son rôle dans la mobilité de cette partie du territoire. Pour cela, nous accompagnerons la construction d'une deuxième voie sous le tunnel des Deux-Amants ce qui permettra à la ligne Lozanne-Tassin d'être prolongée jusqu'à Gorge de Loup et la gare Saint- Paul.

Pour les 3 branches, nous mettrons en place un cadencement toutes les 15 minutes.

Nous souhaitons par ailleurs étudier avec la SNCF la mise à 4 voies de la section Saint-Fons-Grenay, accompagner le développement d'un vrai hub ferroviaire à Saint-Exupéry, avec une offre TER et grandes lignes ambitieuse, et plus largement **transformer toutes les gares en véritables pôles multimodaux** (grands parcs relais, parkings à vélo, espaces de covoiturage, desserte TCL, ...) **pour favoriser l'intermodalité.**

- *Comment comptez-vous coordonner les TER de l'étoile ferroviaire lyonnaise avec les TC du SYTRAL et obtenir une tarification unique ?*

Aujourd'hui, on dénombre sur notre territoire 35 gares et un réseau de TER dense mais souvent inadapté aux besoins des habitants en termes de fréquence. **Si le ferroviaire est géré par la Région et**

la SNCF, nous souhaitons accompagner le développement de l'offre et surtout l'intermodalité des gares pour développer un véritable service ferroviaire express sur l'aire métropolitaine.

Par ailleurs, pour encourager l'utilisation des transports en commun, nous rendrons leur tarification plus attractive. Ainsi nous prévoyons une série de réductions, voire dans certains cas la gratuité, pour que le coût ne soit pas un frein à l'utilisation des transports en commun.

- **Nous rendrons les transports en commun gratuits pour les moins de 11 ans.**
 - Nous réduirons le coût de l'abonnement TCL à 20 euros par mois pour les jeunes entre
 - 11 et 25 ans.
 - Nous rendrons les transports en commun gratuits pour les personnes percevant les minimas sociaux.
 - Nous rendrons les transports en commun gratuits pour tous lors de pics de pollution.
 - **Nous mettrons en place un abonnement commun TCL/TER.**
- *Comptez-vous réaliser le bouclage du boulevard périphérique de Lyon - Anneau des Sciences ?*

Pendant longtemps, l'Anneau des Sciences (bouclage du périphérique lyonnais) a été envisagé comme la solution qui réglerait tous les problèmes de densité du trafic routier sur Lyon. Aujourd'hui, ce projet d'autoroute urbaine en plein cœur de l'Ouest lyonnais, qui a été pensé au siècle dernier, est inaudible.

Tout d'abord, parce qu'il est irresponsable d'un point de vue financier : estimée à plus de 4 milliards d'euros, une telle infrastructure est faramineuse. L'État, l'Union Européenne et la Région se sont désolidarisés de ce projet, laissant le financement de cette autoroute urbaine à la seule charge de notre collectivité, ce qui limiterait drastiquement notre capacité d'investissement dans les autres domaines de compétence de la Métropole et ferait tripler la dette de cette dernière.

De surcroît, à l'heure où nos sociétés doivent répondre au défi environnemental, il est contradictoire de proposer une telle infrastructure qui encourage l'utilisation de la voiture et qui augmentera les déplacements en véhicule individuel comme le démontrent toutes les études de trafic. On le sait, la circulation automobile est la première source d'émission des gaz à effet de serre (+ de 30 % des émissions) et des émissions polluantes, avec une aggravation à proximité des axes routiers. Dire oui à l'ADS reviendrait à nier l'urgence climatique et environnementale et à reléguer la santé de nos concitoyens au second plan de nos préoccupations.

Enfin, nous ne souhaitons pas la réalisation d'un tel projet car il serait inefficace pour diminuer les flux automobiles et ne réglerait donc en rien le problème pour lequel il était à l'origine imaginé. En effet, l'expérience d'infrastructures semblables dans d'autres grandes villes nous a prouvé que de telles

autoroutes urbaines sont des aspirateurs à voitures qui ne fluidifient en aucun cas le trafic, quel que soit le mode de propulsion utilisé par les véhicules.

Renoncer à l'ADS, c'est nous obliger collectivement à trouver des solutions de transports alternatives et durables. Renoncer à l'ADS, c'est donc être responsable pour nos enfants et notre avenir.

- *Comptez-vous demander à l'État de terminer le grand contournement autoroutier Est de l'agglomération lyonnaise passant par Saint-Exupéry en le prolongeant vers le Sud directement, en restant à l'Est du Rhône, jusqu'au péage de Reventin-Vaugris ?*

Parce que la décennie à venir doit réconcilier le centre de la Métropole avec les territoires périphériques, il faut en finir avec le débat toujours repoussé du contournement routier de Lyon et dessiner un réseau d'infrastructures routières qui réponde aux attentes citoyennes et aux enjeux de la lutte contre la pollution atmosphérique sur l'ensemble de l'aire métropolitaine. Parce qu'il n'est plus concevable que le trafic en transit (VL et PL) continue éternellement de traverser les villes de la Métropole de Lyon, la Rocade Est ou l'A46 sud ne sauraient être les exutoires du déclassement des ex-autoroutes A6-A7.

En prolongeant l'A432 au sud de l'Aéroport Saint-Exupéry, de l'A43 (Grenay) jusqu'à l'autoroute A7 au sud de Vienne, nous achèverons l'indispensable contournement routier de Lyon avec une cohérence d'ensemble de nos actions.

Parce que nous faisons le choix de privilégier les transports en commun (métro, tram, bus, navette fluviale, train) et les modes doux pour les déplacements du quotidien, l'achèvement de l'A432 sud est une nécessité que nous porterons auprès du Gouvernement comme la priorité des investissements routiers d'intérêt métropolitain, régional et national et pour laquelle nous engagerons la Métropole dans le tour de table des co-financeurs.

- *Quel calendrier envisagez-vous pour supprimer le passage de l'autoroute M6-M7 dans l'hypercentre de l'agglomération et le requalifier en boulevard urbain ?*

Nous comptons poursuivre le calendrier actuellement envisagé, avec des aménagements de l'ex-A6 qui ont débuté en 2019, qui se poursuivront sur 2020, jusqu'en 2030. Des lignes de car express seront développées dès 2020 sur ces axes. L'objectif reste le même : faire de ces ex-autoroutes un boulevard urbain apaisé, végétalisé, et laissant la part belle à l'ensemble des modes de transport.



- *Que proposez-vous pour augmenter le nombre des parkings-relais de périphérie actuellement saturés ?*

Pour permettre aux habitants de la Métropole et à ceux qui viennent de plus loin encore de laisser leur voiture individuelle aux portes de la Métropole et de bénéficier ainsi du réseau de transports collectifs renforcé, nous augmenterons significativement la capacité des parking-relais aujourd'hui saturés : **nous triplerons le nombre de places en parking-relais pour atteindre 20 000 places aux entrées de la Métropole et à proximité des gares.**

Nous développerons de nouveaux parking relais de grande capacité à proximité des stations de métros nouvellement créées, mais aussi à proximité des grands axes routiers qui desservent la Métropole.

De même, les gares, qui sont par définition des lieux de passage et d'échanges, ont vocation à devenir de réels pôles d'échanges multimodaux avec grands parkings relais, parkings à vélos sécurisés, desserte TCL, stations Vélo'V, stations d'autopartage, aires de covoiturage, ... où toutes les mobilités à l'œuvre sur notre territoire soient disponibles. Nous renforcerons l'intermodalité dans ces lieux afin que les usagers y trouvent toutes les solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture.

3 - Aménagement urbain, vieillissement de la population, développement économique

- *Quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la réalisation de logements à prix abordable ? À cet effet, pensez-vous mettre en œuvre une politique volontariste d'action foncière au niveau de la Métropole ?*

Le logement est pour chacun d'entre nous le point de départ de beaucoup de choses : de nos études, de notre premier emploi, de la constitution d'une famille, d'une vie à la retraite. C'est aussi un levier pour s'insérer dans la société, pour partager, pour s'émanciper, pour vivre ensemble.

David Kimelfeld a fait de cet enjeu l'une des priorités de son action en tant que Président de la Métropole. Habiter dans un logement de qualité, à des prix acceptables, que l'on soit propriétaire ou locataire, où que l'on vive dans notre Métropole, est la condition pour une réelle attractivité de notre territoire.

Dans la plupart des grandes capitales européennes, les prix de l'immobilier explosent, à la location comme à l'achat. **Il nous faut garantir des logements abordables et de qualité pour tous.**

L'équilibre de notre Métropole doit reposer sur une offre de logement forte, afin que chacun puisse trouver le logement abordable en adéquation avec ses besoins. En fixant un **objectif de 50 000 nouveaux logements d'ici 2026** et en généralisant l'encadrement des prix de vente des logements neufs dans les projets urbains portés par la Métropole, nous créerons un **véritable choc de l'offre**.

Parce que chacun doit trouver un logement qui répond à ses besoins et à ses moyens, nous poursuivrons nos efforts de construction de logements sociaux, répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. Nous développerons le **logement intermédiaire**, avec des loyers de 20 à 30% en dessous des prix du marché pour les salariés de la classe moyenne. Enfin, nous créerons plus de **2000 logements abordables** par an, grâce à notre Office foncier solidaire métropolitain, pour celles et ceux qui souhaitent accéder à la propriété à des prix accessibles.

Des quartiers adaptés au vieillissement seront développés, de même que de l'habitat inclusif, pour les personnes en situation de handicap. Un **vaste plan pour le logement des jeunes** prévoira la construction de **10 000** logements étudiants, dont une partie en colocation intergénérationnelle.

Parce que l'accès aux offres de logement est un vrai casse-tête, nous créerons une plateforme unique, accessible sur internet et dans les Maisons de la Métropole, pour réunir dans un seul endroit toutes les offres et les aides publiques dont vous pouvez bénéficier.

Nous lutterons par ailleurs contre la propagation de locations de type AirBnB dans les résidences secondaires, qui limitent l'offre de logement, notamment aux familles les plus modestes. **Une brigade AirBnB sera créée avec de vrais moyens**, les règles d'enregistrement et de contrôle seront renforcées et élargies à l'ensemble de la ville de Lyon et de Villeurbanne.

Nous doublerons le budget annuel dédié aux préemptions et à l'acquisition de nouveaux terrains, avec un budget qui sera établi à 60 millions d'euros par an sur l'ensemble du mandat. Ces réserves foncières permettront de répondre à nos objectifs de production de nouveaux logements et à agir contre la spéculation immobilière en hypercentre.

Nous mettrons au cœur de notre action la qualité énergétique des logements et la lutte contre l'habitat indigne.

Le « permis de louer » sera expérimenté dans certains quartiers anciens ou dégradés, et l'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement sera renforcée. Nous investirons 40 millions d'euros par an pour le programme Écoréno'v. Cela permettra de **rénover en 5 ans 100% des logements**

en précarité énergétique, soit plus de 100 000 logements, et de réduire ainsi de 25% les émissions de CO2 liées au logement. Les démarches d'accès à cette aide seront simplifiées.

Toutes ces mesures sont là pour répondre à chacun de nos besoins. Si nous sommes élus, nous ferons de l'accès au logement l'une des priorités de notre action au service de la Métropole de Lyon.

- *Comment comptez-vous adapter la cité au vieillissement de sa population (coordination des aides et dispositifs existants, maintien à domicile, adaptation des logements et des transports, réalisation de nouveaux EHPAD, participation des seniors à la vie de la cité...).*

D'ici 20 ans, notre territoire va connaître de profonds changements "démographiques". Ainsi, en 2040, le nombre de personnes de plus de 60 ans aura augmenté de 30 % alors que celui des personnes de plus de 85 ans aura doublé. Dans le même temps, si les revenus des « aînés » dépassent aujourd'hui le revenu moyen des actifs, il ne représentera plus que 75% d'ici 20 ans. Enfin, concernant la prise en charge des aînés, si on compte aujourd'hui en moyenne 7 aidants « naturels » (familiaux) par personnes de plus de 80 ans, le ratio passera à moins de 3 personnes en 2040.

Les questions de lutte contre l'isolement, de maintien de l'autonomie se poseront donc avec force, dans un contexte où les personnes souhaitent de plus en plus vivre et vieillir à domicile.

Offrir une Métropole dite « inclusive » pour ce public âgé, représente donc un défi pour l'ensemble de notre territoire. Il s'agit d'adapter nos quartiers, nos rues, nos logements, les services associés d'aide et de soin à la personne, d'emploi...

Mais plus globalement, cette réalité d'une démographie vieillissante nous oblige à nous questionner sur la Métropole que nous voulons offrir demain aux habitants. Sur le modèle que nous voulons porter pour que tous et chacun puisse vivre ici dans de bonnes conditions. Cette question se pose pour nos aînés mais également pour les personnes en situation de handicap ou toutes celles qui sont aujourd'hui plus fragiles.

Nous sommes prêts à relever ce défi, et avons la volonté de transformer notre territoire pour qu'à tout âge et quelles que soient nos fragilités chacun de nous puisse grandir, étudier et vivre dignement. Nous devons changer la vie de nos aînés, des personnes en situation de handicap, de leurs proches... Cette ambition d'une métropole où il fait « bon vieillir » et « bien vivre » pour les personnes en situation de handicap est finalement celle d'un territoire où il fait « bon vivre », bien au-delà de ces seuls publics. C'est la Métropole pour toutes et tous que nous souhaitons.

Nos propositions :

- Garantir à tous les habitants un accès aux soins par la création de 30 maisons de santé pluridisciplinaires
 - Organiser les « assises des seniors » par grands bassins de vie
 - Créer un conseil des seniors par CTM (conférence territoriale des maires)
 - Accueillir les « Jeux Géront - Olympiques » de 2024 à Lyon
 - Mobiliser des ambassadeurs sur les outils du « bien vieillir » existant
 - Revaloriser les tarifs d'intervention des filières métiers à domicile en augmentant le soutien financier de la Métropole de Lyon
 - Mobiliser nos outils de l'insertion et de la formation professionnelle pour recruter dans les métiers du lien
 - Proposer un système de navigation « accessible » avec visibilité des places de parking GIC disponibles.
 - Développer des logements « évolutifs » sur le modèle canadien
 - Faciliter le développement de l'habitat coopératif pour les personnes vieillissantes 272. Développer 30 projets « d'habitats inclusifs » sur la durée du mandat
 - Créer une conférence des financeurs pour l'adaptation au logement
 - Innover et expérimenter le 100% adapté à l'échelle d'un quartier
- *Que proposez-vous pour poursuivre et renforcer le développement économique de la métropole ?*

Tout développement d'un territoire passe par son développement économique. C'est par une politique volontariste d'accompagnement des aventures entrepreneuriales, de stimulation de l'innovation, d'amélioration de l'attractivité des investisseurs, que le marché de l'emploi offrira, par sa vigueur, de nouvelles et nombreuses opportunités pour toutes et tous et que nous trouverons les ressources pour investir dans les services et les équipements publics. Car ce sont les acteurs économiques qui créent nos emplois et qui permettent de façon substantielle à la Métropole de Lyon d'avoir les moyens de ses ambitions.

Aujourd'hui, les clignotants économiques sont au vert :

- 23 650 entreprises ont été créées en 2018
- Lyon est dans le TOP 15 des métropoles européennes les plus attractives et compétitives.
- 1ère Métropole en France (hors Capitale) pour l'accueil des investisseurs étrangers
- 2ème territoire le plus dynamique en 2019 en termes de locaux industriels placés :
- 369 000 m2 placés et en immobilier tertiaire 430 000 m2 (record historique)

Ce dynamisme est notamment le fruit de politiques métropolitaines ambitieuses et volontaristes qui visent à accompagner et à soutenir l'ensemble de cet écosystème sur tout notre territoire.

Pour notre prochain mandat, évidemment, le développement économique sera au centre de notre action. Nous inventerons un modèle plus vertueux car plus inclusif, plus durable. De nouvelles règles sont à inventer pour conjuguer attractivité et croissance économique aux enjeux environnementaux et sociaux. Et c'est en fédérant et en associant l'ensemble des forces économiques du territoire à nos politiques métropolitaines que nous répondrons aux grands enjeux de notre époque.

Avec nos entreprises, nous inventerons, sur le territoire métropolitain, le développement économique à impact social et environnemental positif. Nos entreprises sont une des composantes de la solution pour faire de la Métropole un espace décarboné, vivant et dynamique !

Tous les acteurs économiques du territoire, quels que soient leur taille et leur type de structure (grands groupes, PME, PMI, ETI, artisans, commerçants, professions libérales) ont droit à notre attention et à notre accompagnement pour bénéficier de conditions optimales, favorables à leur croissance et leur pérennité.

La fragilité est tant sociale qu'écologique. Prendre soin de l'un et de l'autre ira de pair avec la croissance économique de la Métropole. Historiquement aux cotés de l'économie dite « traditionnelle », nous voulons promouvoir une économie plus inclusive, plus responsable, plus citoyenne et ainsi favoriser l'émergence et le développement d'acteurs économiques en recherche d'innovation sociale.

Parmi nos propositions phares :

- Proposer des nouveaux sites dédiés à l'industrie verte
- Faire du site industriel de la Vallée de la Chimie la place forte de la production d'énergie verte en France et développer une filière énergie verte.
- Soutenir l'innovation industrielle et son développement avec un fonds d'amorçage industriel et durable de 60 millions d'euros.
- Développer les solutions d'Intelligence Artificielle et leur appropriation par les acteurs économiques
- Créer un démonstrateur des mobilités urbaines
- Proposer un prêt remboursable à taux zéro pour les PME innovantes à fort potentiel ayant déjà validé leur potentiel d'innovation
- Créer 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs au Nord, à l'Est et au Sud-Est
- Accompagner 1 000 TPE/PME industrielles et tertiaires dans leur transition énergétique et dans la réduction de leur facture énergétique d'ici à 2030
- Expérimenter en lien avec les communes la création d'un pack de services mutualisé pour les salariés des zones d'activités
- Créer de nouveaux pôles de management de centre-ville

- Créer 10 maisons de l'artisanat sur la Métropole de Lyon
- Créer un hôtel de l'artisanat au cœur de la Métropole pour l'artisanat de production- fabrication
- Créer une « marketplace digitale » du « temps machine » dans les ZA de la Métropole pour mutualiser l'usage des machines entre les TPE, PME et ETI
- Créer un plan métropolitain de mise à disposition de locaux et de fonciers à destination des entrepreneurs et des structures de l'ESS
- Déployer la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur 5 nouveaux territoires.
- Créer 5 000 CDD coup de poing à destination des chômeurs de longue durée
- Organiser tous les ans une Conférence annuelle des Acteurs de l'Emploi Métropolitain.
- Créer une grande agence de développement à horizon 2025.

Vous pouvez retrouver le détail de nos propositions pour une Métropole dynamique et innovante sur notre site internet : www.dk2020.fr.

4 - Écologie urbaine

- *Quelles sont les mesures que vous envisagez pour réduire la pollution atmosphérique de notre cité et diminuer les émissions des gaz à effet de serre ?*

Depuis quelques années, la Métropole de Lyon, sous l'impulsion de David Kimelfeld, a mis en place de nombreuses mesures ambitieuses visant à réduire la pollution sur notre territoire et qui a porté ses fruits car le nombre de personnes exposées aux polluants diminue. Toutefois, on constate toujours la persistance des dépassements de seuils pour certains polluants : particules (dont particules très fines), ozone et dioxydes d'azote, notamment en centre-ville et en bordures de voiries importantes. De la même manière, il reste également des « points noirs de la qualité de l'air » qui concentrent des populations fragiles (enfants, personnes malades, personnes âgées) avec des expositions supérieures aux seuils.

Pour répondre au défi de l'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire et ramener tous les taux de pollution sous les seuils de l'Union Européenne en 5 ans, puis sous les seuils de l'OMS en 10 ans, nous mènerons une action déterminée et volontariste en direction de ces 3 sources de pollution. Il y a urgence, nous devons être ambitieux et innovants pour rendre respirable et saine notre métropole.

Parmi nos propositions phares :

- Réduire de 25 % des émissions de CO2 liés aux logements et mettre fin à la précarité énergétique en rénovant 200 000 logements d'ici 2030

- Réduire de 25% la consommation d'énergie et de 40% les émissions de CO2 des bâtiments tertiaires et d'entreprises
- Donner l'exemple en dédiant 600 millions d'euros pour la rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole de Lyon
- Accompagner 100 000 ménages dans le changement des comportements et l'apprentissage d'écogestes en matière énergétique
- Réduire les émissions de CO2 et les consommations d'énergies liées aux usages du numérique
- Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030
- Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque
- Déployer une vaste filière de production et de consommation locale d'hydrogène vert
- Construire une Métropole durable et plus végétale avec la mise en place d'une clause « Garnier » dans chaque projet urbain
- Investir 10 € par habitant et par an pour que chacun se trouve à 5 minutes à pied d'un espace vert, où qu'il habite
- Tendre vers une Métropole « Zéro phyto »
- Améliorer ou créer les liaisons de voiries végétalisées de la Métropole
- Aider au remplacement des systèmes de chauffage au bois / Prime Air bois
- Aider au remplacement des systèmes de chauffage au fuel / Prime Air Fuel
- Renforcer la zone à faible émission et le contrôle des accès à la ZFE
- Renforcer les primes d'aides au renouvellement de véhicules
- Renforcer le déploiement de stations électriques, hydrogène et GNV (gaz naturel pour véhicules)
- Créer des « Zones Air Prioritaires » autour des établissements recevant des enfants et fortement exposés aux polluants

Vous pouvez retrouver le détail de nos propositions pour améliorer la qualité de l'air dans notre Métropole sur notre site internet : www.dk2020.fr.

- *Pour lutter contre les îlots de chaleur en été, comptez-vous augmenter de manière significative la végétalisation urbaine, en particulier en plantant des arbres de haute tige dans l'espace public et en créant de nouveaux espaces verts publics de proximité ?*

Pour que « la nature à deux pas de chez soi » devienne la norme sur tout notre territoire quel que soit l'endroit où l'on habite, et non pas un artifice esthétique ou une incantation sans réalisation concrète, nous nous fixons des objectifs à la fois ambitieux et réalistes, avec un budget adapté et une méthode opérationnelle pour les atteindre.

La création et l'entretien des parcs, la plantation d'arbres ou encore la réalisation de jardins partagés ou de micro-plantations peuvent être de la responsabilité d'une multitude d'acteurs : la Métropole, les communes, les bailleurs sociaux, les propriétaires de sites tertiaires ou industriels, les particuliers... S'il ne s'agit pas pour la Métropole de se substituer à tous ces acteurs, nous proposons en revanche de faire de la Métropole le chef d'orchestre de cette végétalisation accélérée, en co-construction avec tous les acteurs locaux concernés.

Nos propositions phares :

- Construire une Métropole durable et plus végétale avec la mise en place d'une clause « Garnier » dans chaque projet urbain
 - Réaliser un cadastre de tous les endroits où planter des arbres, créer des jardins ou végétaliser les bâtiments
 - Créer une « Maison de la nature en ville »
 - Investir 10 € par habitant et par an pour que chacun se trouve à 5 minutes à pied d'un espace vert, où qu'il habite
 - Tendre vers une Métropole « Zéro phyto » avec l'ensemble des acteurs concernés
 - Mettre en œuvre une stratégie de végétalisation globale et systématique en développant toutes les formes possibles de végétalisation urbaine : agriculture périurbaine et urbaine, forêts urbaines, parcs, linéaires d'arbres et végétalisation en bordures de voiries, sentiers et chemins végétalisés, cours intérieures végétalisées et espaces privés extérieurs végétalisés, jardins partagés urbains, pieds d'arbres et micro-plantations, façades et toitures végétalisées...
 - Créer une structure dédiée à la végétalisation de la Métropole, pour regrouper tous les acteurs opérationnels et mettre en œuvre notre stratégie de végétalisation Améliorer ou créer les liaisons de voiries végétalisées de la Métropole
 - Agir sur les zones prioritaires de végétalisation de façon efficace et rapide
 - Développer des forêts urbaines à Lyon, sur les places Louis Pradel et République
 - Créer une esplanade végétalisée et piétonne devant le Grand Hôtel Dieu (Lyon 2ème)
 - Piétonner et végétaliser la rue de Marseille (Lyon 7ème)
 - Favoriser la plantation d'arbres dans des propriétés privées ou en copropriété, en s'appuyant sur les brigades vertes partout dans la Métropole
 - Faire émerger et soutenir les projets de micro-jardins citoyens
- *Quelle politique pour la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts publics et privés ?*

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées pour la population, ainsi que la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Garantir à tous un accès à une eau saine et de qualité, à un prix abordable, tout en veillant dans le contexte que nous connaissons à la préservation de cette ressource précieuse et nous donner tous les moyens pour y parvenir sera une priorité absolue pour nous. De même, nous mettrons tous les moyens en œuvre pour préserver sur le long terme la bonne qualité de toutes nos ressources en eau, qu'elles soient souterraines ou de surface.

Concernant l'enjeu autour des eaux pluviales, **nous souhaitons récupérer mieux et davantage ces ressources**. Aujourd'hui, le réseau d'assainissement de la métropole est composé pour moitié d'un réseau qui mêle les eaux usées et les eaux pluviales (réseau unitaire) et pour moitié d'un réseau qui sépare les eaux usées des eaux pluviales (réseau séparatif). Cette séparation est indispensable car elle permet :

- de réinfiltrer les eaux pluviales non polluées dans la terre, afin de rafraîchir la ville, de maintenir un bon état d'irrigation des sols et de remplir nos nappes phréatiques.
- de ne pas encombrer le réseau et les stations d'épuration d'eaux usées contenant de l'eau propre, et ainsi de ne pas surdimensionner nos installations, de pouvoir traiter plus finement nos eaux usées et de garantir le meilleur état possible de l'eau rejetée dans la nature.

Pour cela, nous renforcerons et nous accélérerons :

- La **construction d'un réseau séparatif sur chaque nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement**
- La **réinfiltration des eaux pluviales directement sur la parcelle de terrain concernée** dans chaque nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement
- La **désimperméabilisation des surfaces sur notre territoire** : 500 ha de surfaces désimperméabilisées d'ici à 2030 (soit 5 % surfaces de toutes nos surfaces imperméables)
- *Comptez-vous prendre des dispositions pour rendre la lutte contre l'ambrosie plus efficace ?*

La Métropole de Lyon, et avant le Grand Lyon et le Département du Rhône, mènent depuis 15 ans des actions ambitieuses de lutte contre l'ambrosie.

Nous nous engageons à poursuivre et renforcer ces actions, notamment dans le cadre du Plan Santé-Environnement voté au Conseil Métropolitain en 2019, à l'initiative de David Kimelfeld. Il s'agira notamment de :

- Contenir l'expansion de la plante : arrachage, fauchage, et techniques de végétalisation adaptées
- Intervenir sur le terrain suite aux signalements faits à la Métropole : par les particuliers, par les personnes sur les chantiers, par les bailleurs sociaux, par les agriculteurs, ...
- Sensibiliser le public aux risques d'allergie, l'aider à reconnaître la plante

Pour ce faire, des moyens sont mis en œuvre :

- Supports de communication diffusés dans le territoire
- Numéro vert: 0 972 376 888 (N° Vert ® - Appel gratuit) ouvert tout l'été en partenariat avec le Département, réseau de référents répartis sur tout le territoire pour signalement d'ambroisie pour arrachage ou informations
- Application numérique pour identifier, signaler et suivre en temps réel l'arrachage de l'Ambroisie
- Plateforme web pour signaler les plans d'ambroisie à arracher
- Coordination des actions mises en œuvre par l'ensemble des communes

5 - Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon

- *Quelle sera votre position relative au futur Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon qui doit être adopté dès le début de la prochaine mandature ?*

En tant que Président de la Métropole, David Kimelfeld a souhaité co-construire le projet de règlement local de publicité métropolitain avec tous les acteurs concernés : professionnels, associations, habitants et communes. Chaque proposition a été écoutée et prise en compte. Dans le cadre de l'adoption de l'arrêt de projet du RLP, qui sera voté dans le courant de l'année 2020, avec la légitimité démocratique des élections métropolitaines, les élus issus de la liste Ensemble Avant Tout porteront l'objectif d'une réduction de la place de la publicité et des enseignes en ville et d'une protection accrue de la biodiversité nocturne.

- *Êtes-vous d'accord pour réduire de manière importante la pression publicitaire dans l'espace public ?*

Nous portons l'objectif d'une réduction de la place de la publicité et des enseignes en ville en Métropole et de protection de la biodiversité nocturne.

En concertation avec les communes, le futur règlement local de publicité métropolitain comportera des règles plus strictes en matière d'implantation de dispositifs publicitaires et d'affichage d'enseignes, afin de libérer l'espace public là où la publicité occupe une place trop importante. Mobilier urbain, bâches de chantier, publicité numérique, enseignes lumineuses la nuit...

Des règles viendront limiter les nouvelles implantations et nouveaux affichages et interdire les publicités existantes très denses.

- *Plus particulièrement, quelle est votre position vis-à-vis de la publicité par grands écrans vidéo couleur à images animées dite « publicité numérique », susceptible de distraire les automobilistes, les cyclistes et autres usagers de la voirie, ainsi que les piétons, et donc de provoquer des accidents de la circulation, nouveau type de publicité massivement rejetée par la population (rappelons que dans la consultation publique réalisée par l'UCIL et « Plein la Vue », 97% des citoyens consultés se sont déclarés défavorables à l'installation de ces écrans publicitaires, dont 90% très défavorables).*

Le projet de RLP prévoit l'interdiction de la publicité et des enseignes numériques sur 95% du territoire métropolitain, grâce à des règles très strictes en la matière.

Étant donné que le Code de l'environnement ne permet pas l'interdiction générale d'un support d'expression publicitaire, comme l'a confirmé une jurisprudence récente du TA de Lyon, nous ferons en sorte que la publicité numérique ne puisse se développer que dans des conditions très limitées, avec des règles très claires : interdiction du numérique à moins de 100 mètres d'un monument historique, dans les sites et centres-villes patrimoniaux, dans les zones de nature en ville, dans les zones résidentielles, etc.

Nous nous servirons d'une sécurité juridique pour limiter les possibilités d'implantation de panneaux numériques : le principe de double-autorisation du Maire et du Président de la Métropole (s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public) pour chaque demande d'installation de mobilier.